

SOMMET DE JOHANNESBURG 2002



PROFIL DE L'UNION DES COMORES



NATIONS UNIES

INTRODUCTION - RECUEIL DES PROFILS DE PAYS 2002

Le programme Action 21, adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) à Rio de Janeiro en 1992, a souligné le rôle important que les États devaient jouer dans sa mise en oeuvre au niveau national. Il y était recommandé que les États envisagent d'établir des rapports nationaux et de communiquer les informations y figurant à la Commission du développement durable, notamment à propos des activités entreprises pour mettre en oeuvre Action 21, des obstacles et problèmes auxquels ils se heurtaient, et de toute autre question liée à l'environnement et au développement qu'ils jugeaient pertinente.

Les gouvernements ont donc commencé à préparer en 1993 des rapports nationaux pour les soumettre à la Commission. Après avoir suivi cette pratique pendant deux ans, la Commission a décidé qu'il serait utile de disposer d'une version abrégée des rapports nationaux présentée jusqu'alors. En 1997, son secrétariat a publié le premier recueil des profils de pays à l'occasion de la révision quinquennale du Sommet Planète Terre (Rio +5). Y sont résumés, pays par pays, tous les rapports nationaux soumis entre 1994 et 1996; chaque profil faisait le point des progrès réalisés au titre de chacun des chapitres du programme Action 21.

Les profils de pays ont les objectifs suivants:

- Aider les pays à suivre leurs propres progrès;
- Partager leurs expériences et leurs informations avec d'autres;
- Servir de mémoire institutionnelle pour suivre et consigner les mesures adoptées au plan national afin de mettre en oeuvre Action 21.

Un deuxième recueil de profils de pays sera publié à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable qui aura lieu à Johannesburg du 26 août au 4 septembre 2002. Chaque profil porte sur les 40 chapitres d'Action 21, ainsi que sur les questions dont la Commission a traité séparément depuis 1997, notamment le commerce, l'énergie, les transports, le tourisme durable et l'industrie.

Les profils de pays 2002 fournissent l'aperçu le plus complet à ce jour de l'état de mise en oeuvre au niveau national des recommandations contenues dans le programme Action 21. Chaque profil est basé sur des informations mises à jour à partir de celles contenues dans les rapports nationaux présentés chaque année par les gouvernements.

Préparer des rapports nationaux est rarement chose facile. Mais il peut être productif et gratifiant de faire le point de ce qui a été réalisé en renforçant la communication, la coordination et la coopération entre divers organismes, institutions et groupes nationaux. Il faut espérer que les informations contenues dans ce recueil de profils de pays seront des outils précieux pour tirer les leçons de l'expérience et des connaissances acquises par chaque pays dans sa quête du développement durable.

NOTE A L'INTENTION DES LECTEURS

La série des aperçus de programmes de pays de 2002 présente des informations sur la mise en oeuvre d'Action 21 par pays et par chapitre (à l'exception des chapitres 1 et 23, qui constituent des préambules). Depuis la tenue de la Conférence de Rio en 1992, la Commission du développement durable a expressément examiné des questions qui ne faisaient pas l'objet de chapitres distincts dans Action 21. Ces questions, le commerce, l'industrie, l'énergie, les transports et le tourisme durable, sont donc traitées dans des sections distinctes dans les aperçus de programmes de pays. Les renseignements visant plusieurs chapitres d'Action 21 étroitement liés, par exemple les chapitres 20 à 22, qui traitent de la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux, des déchets solides et des déchets radioactifs, respectivement, ou les chapitres 24 à 32, qui portent sur le renforcement du rôle des principaux groupes, figurent sous le même intitulé. Enfin, les informations se rapportant aux chapitres 16 et 34, qui traitent le premier de la gestion écologiquement rationnelle des biotechniques, le second du transfert de techniques écologiquement rationnelles, de la coopération et de la création de capacités, ont été regroupées sous le même intitulé, étant donné qu'elles sont relativement peu abondantes.

A la sortie de cette publication, l'Union des Comores n'avait pas soumis son Profil dans le format standard demandé par le Secréariat. Etant donné que le format diffère de celui utilisé par la plupart des pays, des contradictions peuvent survenir au moment d'inclure l'information dans la base de données actuellement en construction. Pour cette raison, nous faisons appel au pays pour que le Profil soit présenté dans le format standard demandé par le Secréariat et qui se trouve disponible dans ce CD-Rom. Une fois que le Profil aura le format standard et sera soumis au Secréariat, il réapparaîtra sur notre site internet: <http://www.un.org/esa/agenda21/natlinfo>.

FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GCRAI	Groupe consultatif de la recherche agricole internationale
GEMS	Système mondial de surveillance continue de l'environnement (PNUE)
GES	Gaz à effet de serre
GESAMP	Groupe mixte d'experts chargés d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GLOBE	Organisation mondiale des parlementaires pour la protection de l'environnement
GRID	Base de données sur les ressources mondiales
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IFCS	Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
ISDR	Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles
ISO	Organisation internationale de normalisation
LICR	Lutte intégrée contre les ravageurs
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
MSDN	Maintien des stratégies du développement national
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEA	Organisation des États américains
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisations non gouvernementales
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUSID	Programme commun co-parrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida
OUA	Organisation de l'unité africaine
PAEN	Plan d'action de l'environnement national
PCE	Programme coopératif sur l'environnement par l'Asie du sud
PISSC	Programme international sur la sécurité des substances chimiques
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement Union mondiale pour la protection de la nature
PPP	Partenariat public et privé
RISCPT	Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques
SIG	Système d'information géographique
SMDD	Sommet mondial pour le développement durable
SMO	Système mondial d'observation (OMM/VMM)
SPREP	Programme régional pour l'environnement du pacifique du sud
TIC	Technologies de l'information et des communications
UE	Union européenne

UICN	Union Internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles
UMA	Union du Maghreb arabe
UNDRO	Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNU	Université des Nations Unies
VAM	Veille atmosphérique mondiale (OMM)
VIH/sida	Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise
VMM	Veille météorologique mondiale (OMM)
WWF	Fonds mondial pour la nature
ZEE	Zone économique exclusive

Sommaire	Pages
I. Situation géographique.....	3
II. Données générales.....	3
1.Introduction.....	5
2. Protection de l'environnement.....	7
2.1. Stratégie nationale et Plan d'action pour la Biodiversité.....	7
2.2. « conservation de la biodiversité et développement durable.....	7
2.3 Lutte contre le déboisements et protection des forêts.....	9
2.4 Protection des ressources côtières et marines.....	11
2.4.1. Protection des ressources côtières.....	11
2.4.2 Protection des ressources marines.....	13
2.5 Lutte contre les pollutions.....	14
2.5.1 Pollution terrestre.....	14
2.5.2 Pollution atmosphérique.....	14
3. Développement Agricole et rural durable.....	15
3.1. Politique agricole.....	15
3.2. Pêche.....	18
3.3. Stratégie de lutte contre la pauvreté.....	20
3.3.1 Contexte.....	20
4. Amélioration des soins de santé de la population.....	22
5. Education – Information et Sensibilisation.....	24
6. Défis majeurs pour le développement durable aux Comores.....	28
7. Mesures en faveur du développement durable.....	29
8. Bibliographie.....	33
9. Carte géographique des Comores.....	35

I . SITUATION GEOGRAPHIQUE

L'Archipel des Comores est situé à l'entrée Nord du Canal de Mozambique entre Madagascar et la côte orientale de l'Afrique entre 11°20' et 13°14' de latitude Sud et 43°11' et 45°19' de longitude Est (voir carte en annexe). Il se compose de quatre îles : Grande Comore, Anjouan, Mayotte et Mohéli , avec une superficie totale de 2236 km². Malgré l'accession du pays à la souveraineté internationale en 1975, Mayotte demeure encore sous occupation française. Seules les trois îles forment actuellement l'Union des Comores, vaste de 1660 km².

Les Comores font partie du groupe des pays les moins avancés (PMA) avec un PNB estimé à 315 USD et un taux de croissance particulièrement faible. Avec un indicateur du développement humain de 0,411, les Comores occupent le 141^{ème} rang des 174 pays classés par le PNUD en 1997.

La "multi-insularité" qui caractérise le pays constitue à la fois sa richesse (par la diversité) et un obstacle majeur à son développement (par le coût et les contraintes liées aux échanges inter-îles et avec le reste du monde)

II. DONNEES GENERALES.

Pays: UNION DES COMORES

Capitale: Moroni

Religion: Musulmane

Langues Officielles: Comorien, Français et Arabe

Superficie totale (sans Mayotte) : 1660 KM2 dont

Grande Comore : 1025 Km2

Anjouan : 424 Km2

Mohéli : 211 Km2

LONGUEUR DE COTE : 350 km

Etendue de la Zone Economique exclusive : 12 000 Miles

CLIMAT : Tropical Humide avec deux saisons:

- Saison chaude et humide (été austral) Novembre à Mars/Avril. Pluviométrie maximale de Décembre à Mars. Température moyenne 24 et 27,8 °C et des vents de mousson de secteur Nord à Nord Ouest.
- Saison sèche et fraîche (hiver austral) Avril / Mai à Octobre. Température moyenne variant entre 23,2 et 27 °C. Vents (alizés) Sud-est; Pluviométrie moyenne: entre 1500 et 5 000 mm (maxima 7 500 à 8000 mm)

POPULATION: (2001) **583 222**

Densité moyenne nationale 269 hab. / Km2

	Population	Densité
Grande Comore :	293 545	286,6 hab./km2
Anjouan :	235 678	555,8 hab/km2

Mohéli : 31 204 115,2 hab/km²

Taux de croissance démog. (2001 estimé): 2,7%

Répartition de la population (2001) Urbaine: 28,8% Rurale: 71,2%

Taux d'urbanisation: 6,5% de la population par an

Taux de natalité: 4,3 % hab.

Taux de mortalité: 1,2%

Mortalité infantile (2001): 5,9%

Espérance de vie à la naissance (2001) 56,6 an

1. INTRODUCTION

Le concept de développement durable a été mis en évidence lors de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue en 1992 à Rio de Janeiro.

Ceci a été universellement reconnu comme une condition sine qua non et constitue une garantie pour un développement socio-économique respectueux de la planète.

L'Union des Comores a participé à cette conférence et souscrit aux engagements de Rio pour marquer sa volonté d'agir et sa solidarité avec la communauté internationale pour la protection de l'environnement. Grâce à l'assistance financière du PNUD, le gouvernement a défini en 1993, une politique nationale de l'environnement sur la base des enseignements tirés du diagnostic de l'état de l'environnement, une stratégie de mise en œuvre de cette politique et un Programme d'Action destiné à concrétiser l'engagement des Comores. Cette politique s'inscrit par ailleurs dans le contexte économique actuel et répond aux exigences de la dégradation de l'état de l'environnement ainsi que de la politique économique définie par le gouvernement.

L'objectif poursuivi dans le cadre de la politique de l'Environnement est de contribuer à un développement social et économique harmonieux et durable. La démarche suivie s'inscrit dans le contexte général d'une prise de conscience de la fragilité de l'Environnement et de la nécessité d'une gestion rationnelle du patrimoine naturel et culturel pour le bien être des générations actuelles et futures.

La mise en œuvre de la politique de l'environnement s'appuie sur un cadre législatif par l'adoption d'une Loi-Cadre N° 94-018/AF sur l'environnement. L'essentiel des dispositions légales concernant l'environnement est inclus dans le texte de la Loi-Cadre. Cette loi-cadre paraît relativement complète quant à la définition du domaine concerné, l'obligation légale d'études d'impact, la protection des milieux terrestres, des ressources en eau, du milieu marin, de la faune et de la flore. Les conditions de création d'aires protégées et les modalités de classement sont précisées dans les articles 47 et 48 de cette loi - cadre. Des dispositions relatives aux établissements humains (traitement des eaux usées, collecte, traitement et élimination des déchets), le principe d'internalisation des coûts pour les déchets industriels et agricoles sont mentionnés. Les compétences et attributions administratives en matière environnementale sont précisées. Un arsenal pénal est prévu et contenu dans la loi-cadre. Ce dispositif légal interne est complété par les conventions internationales sur l'environnement que les Comores ont ratifiées.

La stratégie de mise en œuvre de la politique nationale de l'environnement est basée sur l'établissement d'un véritable partenariat entre l'Etat, les collectivités décentralisées, le secteur privé, le monde associatif et la société civile.

En 1994, le gouvernement a organisé avec le concours technique et financier du PNUD, une Table Ronde des Bailleurs de fonds à Genève pour le financement de la mise en œuvre de la politique nationale de l'environnement.

C'est ainsi que le gouvernement tient à exprimer sa reconnaissance au PNUD pour avoir accompagné les Comores tout au long de ce processus et d'avoir tenu ses engagements.

L'objet du présent rapport est de faire le bilan de mise en œuvre des recommandations du Sommet de Rio sur le développement durable en indiquant dans toute la mesure du possible, les facteurs de succès, les contraintes, les mesures préconisées pour réduire ces contraintes ainsi que les besoins permettant aux pays de progresser vers la voie du développement durable.

L'élaboration de ce rapport a été précédée par la mise en place d'un comité national, présidé par la Direction Générale de l'Environnement. Ce comité a organisé une réunion

d'information élargie à tous les acteurs engagés dans le développement durable notamment les collectivités locales.

DES EXPERTS NATIONAUX DU SECTEUR PRIVE, DE L'ADMINISTRATION ET DU MONDE ASSOCIATIF ONT ETE ENGAGES POUR LA PREPARATION DES RAPPORTS SECTORIELS. UNE REUNION NATIONALE A ETE ORGANISEE AVEC LA PARTICIPATION DE PARTENAIRES MULTILATERAUX POUR EXAMINER ET VALIDER LE TRAVAIL DES EXPERTS. A L'ISSUE DE CETTE REUNION, LE RAPPORT NATIONAL A ETE ADOPTE.

Ce document fait le point de manière non exhaustive sur le chemin parcouru depuis Rio jusqu'à la veille du sommet de Johannesburg, c'est-à-dire sur dix ans d'activités. Il est certain que le développement durable concerne tous les secteurs. Mais nous avons volontairement fait le choix de mettre l'accent sur les secteurs où des actions significatives en faveur de l'environnement et du développement durable ont été réalisées.

Nous verrons donc successivement :

- I) **La protection de l'Environnement**
- II) **Le développement agricole et rural durable**
- III) **L'Amélioration des soins de santé de la population et enfin**
- IV) **L'Education, l'Information et la Sensibilisation aux problèmes de l'Environnement.**

2. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La conservation et la valorisation du patrimoine national et, plus particulièrement la protection de la biodiversité constitue une des priorités des Comores en matière d'environnement.

Les actions réalisées dans ce domaine sont :

2.1 Stratégie nationale et Plan d'action pour la biodiversité

En tant que Partie à la Convention sur la biodiversité, les Comores ont défini une stratégie et un plan d'Action pour la conservation de la biodiversité. Les objectifs poursuivis sont (i) la préservation de la diversité biologique (ii) la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles et des espèces (iii) le partage équitable des bénéfices de la biodiversité.

Pour atteindre ces objectifs, les axes stratégiques suivants ont été identifiés :

- la protection, la conservation et la restauration du patrimoine naturel des Comores ;
- le renforcement de la capacité institutionnelle en matière de conservation de la diversité biologique ;
- l'élaboration des décrets d'application en matière de gestion et de protection de l'environnement ;
- la valorisation du point de vue économique, social, scientifique et culturel de la diversité biologique en vue d'une gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- la réduction de la pression sur les ressources naturelles par la recherche de solutions alternatives ;
- le renforcement de la sensibilisation et de l'éducation environnementales en vue d'une approche collective et d'une démarche participative.

Les actions prévues au titre de la stratégie nationale de conservation de la diversité biologique concernent :

- les espèces et les aires prioritaires
- les mesures sectorielles

2.2. Projet de « conservation de la biodiversité et développement durable ».

Ce projet vise à développer les capacités à tous les niveaux et à établir les cadres légal, institutionnel, financier, opérationnel et technique essentiels pour une gestion participative et une utilisation durable de la biodiversité.

Les résultats obtenus sont :

- a) la prise de conscience, l'intérêt et la participation de la population à la conservation de la biodiversité sont accrus ;
- b) les capacités des communautés pour la conservation de la biodiversité sont améliorées ;
- c) le cadre légal et les mécanismes de financements d'activités alternatives sont fonctionnels ;
- d) le parc marin de Mohéli, première aire protégée est créé avec la participation et l'adhésion des communautés à la délimitation du parc ;
- e) la responsabilisation des acteurs est effective, à travers des accords de Cogestion signés entre les communautés locales, les ONG et l'administration ;
- f) un comité de gestion constitué par les communautés a été mis en place pour la gestion technique et financière du Parc ;
- g) les textes réglementaires régissant les activités du parc ont été élaborés, et approuvés par l'ensemble des collectivités riveraines.

- h) la pression sur les récifs a diminué ;
- i) le braconnage des tortues est considérablement réduit ;
- j) l'éco-tourisme se développe ;
- k) des revenus durables et des activités alternatives en faveur des populations riveraines sont garanties : création d'un réseau éco-touristique avec la construction de dix bungalows ; mise en place d'une unité de transformation de café ; achat de dix embarcations motorisées en faveur des populations riveraines pour déplacer l'effort de pêche de la zone du parc au large ; création d'emplois notamment pour les jeunes déscolarisés .
- l) la tortue marine, la roussette géante de Livingstone et le cœlacanthe (*Latimeria Chalumnae*) sont protégés ;
- m) Inventaire de la faune et de la flore notamment les plantes aromatique et médicinales.

Afin d'assurer une meilleure compréhension de ces textes et faciliter leur application effective, des ateliers d'information et de sensibilisation ont été organisés en faveur de tous les acteurs : les agents douaniers, des forces de l'ordre, des magistrats, des cadres des différentes administrations nationales, du comité de gestion et du personnel du parc.

Contraintes :

- les capacités techniques des collectivités demeurent encore limitées ;
- la pérennisation des actions à la fin du projet n'est pas assurée ;
- Insuffisance des ressources humaines ;
- Les ressources liées à l'éco-tourisme sont insuffisantes pour assurer l'autofinancement des activités de conservation de la biodiversité. En effet, le coût des activités de conservation est en général relativement élevé et les retombées ne s'expriment qu'à long terme.
- insuffisance des décrets d'application ;
- des moyens d'intervention limités ;
- un dispositif juridique et judiciaire insuffisant : par manque criant de magistrats et d'avocats ;
- les faibles moyens financiers et humains alloués à la Direction Générale de l'Environnement en raison des ressources limitées de l'Etat entravent fortement sa capacité d'intervention ;
- capacités technique et scientifique limitées

Solutions préconisées :

- Renforcement des capacités techniques de tous les acteurs ;
- Création d'un fonds fiduciaire pour la conservation de la biodiversité ;

2.3. Lutte contre le déboisement et protection des forêts

Outre la fonction écologique de la forêt, sa préservation s'est révélée vitale pour la conservation de la roussette de Livingstone, des lémuriers et d'autres espèces protégées.

Résultats obtenus

- reboisement des arbustes annuels à croissance rapide et à forte production de biomasse pour augmenter la disponibilité en bois de chauffe ;
- vulgarisation des foyers améliorés pour l'économie d'énergie avec l'implication active du Réseau Femmes et Développements ;
- baisse du prix du pétrole lampant pour réduire l'utilisation du bois de chauffe ;
- élaboration en cours de plans de conservation des forêts naturelles résiduelles avec création d'aires protégées ;
- des textes législatifs relatifs à la gestion des forêts par les communautés et des textes relatifs à la réforme foncière ont été élaborés ;
- prise de conscience accrue de la population sur l'importance de la forêt ;
- diminution de l'utilisation du charbon de bois ;
- réduction de l'utilisation du bois d'œuvre par la promotion du ciment importé ;
- l'utilisation des arbres pour la confection des pirogues a diminué, grâce à l'introduction d'embarcations motorisées en fibre de verre ;
- expansion du reboisement communautaire ;

Contraintes

- texte pour la gestion des forêts n'est pas encore adopté à cause de la situation politique transitoire actuelle ;
- croissance démographique rapide et contexte socio-économique difficile ;
- coût relativement élevé des solutions alternatives : l'accès au ciment et aux embarcations motorisées et hors de portée pour les populations les plus démunies ;
- consommation massive de bois pour la distillation des fleurs d'ylang-ylang (extraction des huiles essentielles pour la fabrication des parfums de luxe) ;
- persistance du problème foncier et du cadastre ;
- pénétration des cultures vivrières dans la forêt ;

- faible rapport de l'homme à l'espace cultivable est de 0.36 ha par habitant en Grande Comore, 0.25 ha à Anjouan et 0.40 à Mohéli ;
- pratiques culturelles inadaptées (feu de brousse, agriculture extensive, absence de jachère) ;
- faiblesses institutionnelles ;

Solutions préconisées

- introduction d'autres procédés techniques de distillation (utilisation du gaz pour la distillation....) ;
- création d'activités d'éco-développement ;
- adoption des textes législatifs régissant les domaines forestier et foncier ;
- renforcement des activités d'embocagement des parcelles agricoles pour une meilleure gestion de la fertilité des sols ;
- généralisation des reboisements communautaires ;
- promotion des énergies nouvelles et renouvelables ;
- Sensibilisation des agriculteurs contre les feux de brousse ;
- protection et réhabilitation des reliques forestières.
- création d'aires protégées terrestres ;
- validation des textes réglementaires ;
- sécurisation foncière ;
- création d'un conseil inter-villageois ou d'usagers inter-village à fonction consultatif pour la gestion des forêts ;
- mise en place d'une garde forestière dont les membres seront choisis parmi les habitants des collectivités concernées ;
- renforcement des capacités pour la conservation durable des forêts notamment en :
 - *gestion et planification des ressources naturelles et de la biodiversité ;*
 - *capacités d'organisation, de gestion financière et d'administration ;*
 - *formation techniques, scientifiques, et, en législation, recherche et éducation environnementale ;*

- *formation en matière de relation avec les donateurs afin de mobiliser des fonds et concevoir des projets crédibles ;*
- *formation en matière de communication, d'animation et de sensibilisation ;*
- *formation à la résolution des conflits ;*
- *formation des guides touristiques et secouristes.*

2.4. Protection des ressources côtières et marines

La protection de ressources côtières et marines en milieu insulaire est une condition essentielle pour le développement durable

2.4.1 Protection des ressources côtières

Les principales réalisations sont :

- développement d'un projet de gestion intégrée de la zone côtière (GIZC) avec la réalisation d'un audit environnemental côtier, un bilan socio-économique de la pêche côtière, une cartographie de la zone côtière ainsi que des opérations pilotes telles que :
 - . la construction de la « maison » de la tortue à Itsamia, le plus important site de ponte des tortues marines de l'océan indien ;
 - . construction d'un mur de soutènement contre l'envasement des récifs par les pollutions d'origine tellurique ;
 - . création d'entreprises privées de concassage de laves volcaniques en vue d'accroître la disponibilité de sable pour la construction en remplacement du sable corallien ;
 - . des avantages fiscaux ont été accordés à ces entreprises pour maintenir le prix du sable concassé à un prix accessible ;
 - . interdiction de la pêche à la dynamite et au tephrosia ;
 - . interdiction de prélèvement du sable de plage et du corail ;

Résultats obtenus

- sensibilisation accrue des populations à la sauvegarde de l'environnement marin et côtier ;
- appropriation des activités développées par les associations et les collectivités telles que l'entretien et la gestion de la maison de tortue par les collectivités et l'association d'Itsamia et développement progressif de l'eco-tourisme dans la zone ;

- amélioration du savoir écologiques des acteurs et du rôle économique de l'environnement côtier et marin ;
- meilleure protection des plages et surveillance des récifs par les communautés elles-mêmes et contrôle accru des méthodes de pêche illicites par les pêcheurs et les associations villageoises de défense de l'environnement

Contraintes

- le coût du sable concassé demeure encore hors de portée pour la majorité de la population, malgré les mesures fiscales avantageuses accordées par l'Etat ;
- la demande est de plus en plus forte par rapport à l'offre en raison du besoin croissant de la population;
- l'extraction du sable corallien procure des emplois pour les femmes de la zone côtière confrontées, comme la majorité de la population au problème de survie.

Solutions préconisées

- L'étude de faisabilité d'un projet de sable concassé dans les îles, en coopération avec l'Union Européenne est en cours en vue de couvrir les besoins en sable ;
- Nécessité de développer la pêche artisanale par l'augmentation du nombre d'embarcations motorisées, le développement de la chaîne du froid et l'organisation de la commercialisation pour créer des emplois de substitution au prélèvement du sable corallien ;
- Création de réserve d'aires protégées marine, création de réserve de pêche, création et développement de l'aquaculture ;
- Elaboration d'un plan d'aménagement et de gestion intégré de la zone côtière, intégrant la protection des mangroves et la lutte contre l'érosion côtière ;
- Elaboration et adoption d'une législation sur la protection de la zone côtière.

2.4.2 Protection des ressources marines

Mise en œuvre d'un projet régional de lutte contre le déversement d'hydrocarbures en mer.

Les réalisations :

- Participation à des exercices de simulation en Europe ;
- Création d'un comité local au niveau de chaque île et d'un comité national de coordination de la lutte contre une éventuelle marée noire ;

Les résultats obtenus :

- Etablissement de la carte des zones sensibles et à fort potentiel de développement ;

- Elaboration et adoption du plan de lutte ;
- Formation du personnel d'intervention ;
- Disponibilité de matériel de lutte ;
- Ratification des conventions internationales régissant le domaine maritime et le transport maritime international.
- Mise en place d'un comité régional d'appui aux pays de la région en cas de nécessité;

Les contraintes :

- Problème de pérennisation des activités en fin du projet ;
- Absence de moyen de contrôle de la pêche illégale (par les sociétés étrangères) ;
- Absence d'une législation maritime nationale ;
- Faiblesses institutionnelles ;

Les solutions préconisées :

- Doter le pays de moyens de contrôle de sa zone économique exclusive (ZEE) ;
- Elaboration d'une législation nationale maritime ;
- Renforcement des capacités institutionnelles nationales ;
- Création d'un fonds fiduciaire pour garantir la pérennité des activités de lutte contre le déversement d'hydrocarbures.

2.5. Lutte contre les pollutions

La lutte contre les pollutions constitue une des priorités de la politique nationale de l'environnement en vue de protéger la santé publique.

2.5.1. Pollution terrestre

Activités en cours :

Plan d'urgence de gestion des déchets solides à Moroni (la Capitale) :

- Identification et aménagement des sites intermédiaires et des dispositifs de collecte des déchets solides avec l'adhésion et la participation des populations riveraines;
- Gestion des déchets solides dans les grandes agglomérations de l'archipel ;
- Identification des décharges publiques pour le traitement des déchets ;
- Mise en place de comités locaux de concertation ;
- Mise en place d'un comité national de pilotage ;

- Implication d'un ONG national pour l'organisation, l'animation et la sensibilisation des quartiers avec l'appui de l'Union Européenne ;

Les contraintes :

- la gestion des déchets n'est que partielle en l'absence d'un système de traitement des eaux usées ;
- la rentabilité de la gestion des déchets solides ne garantit pas l'autofinancement de l'activité et donc de sa pérennisation ;
- Les contributions des collectivités sont insuffisantes pour palier à cette contrainte ;
- Absence de main d'œuvre qualifiée pour la transformation de certains déchets solides en produits commercialisables ;

Solutions préconisées :

- Mise en place d'un système de gestion et de traitement des déchets liquides ;
- Formation d'artisans ;
- Recyclage des différents déchets pour la promotion de l'emploi et l'accroissement de la rentabilité;

2.5.2. Pollution atmosphérique

La lutte contre la pollution atmosphérique fait l'objet de nombreuses activités.

Actions réalisées :

Dans le cadre de sa première communication initiale sur les changements climatiques, le pays a identifié les activités de renforcement des puits d'absorption et de réduction des sources des gaz à effet de serre. Ces activités concernent :

- l'extension des espaces boisés ;
- l'introduction d'énergies nouvelles et renouvelables : utilisation des panneaux solaires dans certaines localités et d'autres projets allant dans le même sens sont en cours d'étude;
- l'augmentation de la taxe à l'utilisation du gaz –oil ;
- Contrôle de l'importation des véhicules âgés (plus de 5 ans) ;

Concernant la protection de la couche d'ozone :

- Appui institutionnel au point focal ozone ;
- campagne de sensibilisation notamment en direction des douaniers, des commerçants et des frigoristes sur les Substances qui Appauvrissent la couche d'Ozone(SAO) à travers la signature de contrat avec les médias
- Inventaire de substances en question ;
- Contrôle de l'importation de ces substances ;
- Baisse sensible de la consommation des SAO:

- Programme de gestion de fluides frigorigènes avec formation des frigoristes à l'utilisation des substances de remplacement ;
- Formation des agents douaniers à la reconnaissance des substances prohibées ;

Les contraintes :

- le coût d'installation de panneaux solaires est dissuasif pour la majorité de la population ;
- Faible disponibilité sur la marché des substances de substitution au SAO ;

Solutions préconisées :

- Etude comparative de l'éolienne et du solaire ;
- Faible disponibilité des substances de remplacement aux SAO ;
- Renforcement des capacités nationales pour le contrôle des substances prohibées et pour la gestion des substances de remplacement ;

3. Développement Agricole et rural durable

3.1 Politique agricole

Dans le but d'intégrer la dimension environnementales dans le développement agricole et rural, le gouvernement a élaboré une nouvelle politique et une stratégie d'intervention du secteur, avec la participation du monde rural à travers des réunions d'information et d'application et les Bailleurs de fonds intervenant dans le développement rural.

Cette politique a été présentée aux partenaires des Comores à la consultation sectorielle sur l'environnement et l'agriculture, tenue en 1994 à Genève.

Cette politique vise principalement :

- L'amélioration de la balance agro-alimentaire pour atteindre la sécurité alimentaire ;
- La création d'emplois dans le secteur agricole et para-agricole ;
- L'augmentation des revenus en milieu paysan ;
- L'exploitation durable des ressources naturelles.

Réalisations

a) mesures techniques :

- conception, vulgarisation et application d'itinéraires techniques de production ;
- réorganisation du système d'encadrement agricole avec la mise en place d'animateurs villageois servant d'auxiliaires techniques au niveau des villages et des associations agricoles. Ces animateurs sont choisis par les producteurs des villages et formés par les cadres des projets du Ministère ;
- élaboration et diffusion des techniques de défense et restauration des sols notamment par l'embocagement associant agriculture et élevage ;
- développement de la petite hydraulique agro-pastorale ;
- Introduction de nouvelles variétés à cycle court et à haut rendement ;
- Introduction de géniteurs pour l'amélioration de la race bovine locale ;

- Identification et développement des cultures fourragères à forte teneur en matière sèche ;
- Vulgarisation des techniques de production du petit élevage.

Mesures d'accompagnement

a) mesures fiscales :

- révision du code des investissements ;
- simplification des formalités administratives de création d'entreprises ;
- révision du code des impôts ;
- révision de la législation commerciale ;
- simplification et uniformisation de la taxe à l'importation ;
- suppression des taxes à l'exportation.

b) Mise en place d'un système de crédit rural décentralisé et autonome

- fonds d'appui aux petits producteurs de Nioumakélé pour le développement d'activités génératrices de revenus ;
- projet d'Appui aux Initiatives Economiques de Base pour la promotion de micro entreprises rurales ;
- projet d'Aide à la Micro –entreprise (AMIE) en faveur du secteur agricole ;
- Association pour la promotion du secteur privé ;
- création de caisses mutuelles d'épargne et de crédit ;
- constitution d'un réseau de mutuelles d'épargne et de crédit ;
- fonds d'Appui au Développement Communautaire.

c) Infrastructures rurales

- réhabilitation et construction de 11 pistes rurales en faveur du désenclavement en milieu rural afin de faciliter l'acheminement des intrants et des produits agricoles ;
- Construction de magasins pour le stockage des intrants agricoles ;
- Construction de citernes et d'impluvia pour l'irrigation ;
- Electrification dans la plupart des zones rurales ;
- Extension des télécommunications dans certaines zones rurales ;

Résultats

- Ralentissement de l'érosion du sol, amélioration et meilleure gestion de la fertilité ;
- Meilleur affouragement du bétail ;
- Au total, de 1993 à 2002, 14463 micro – projets dont 17 pour l'artisanat ont été mis en œuvre en faveur du développement rural ;
- Le projet AMIE, à lui seul, a financé 107 entreprises ayant permis la création de 456 emplois dont 104 pour des associations ;
- Augmentation de la production agricole, notamment le maraîchage ;
- Augmentation de la production vivrière par l'amélioration des variétés et l'appui semencier en milieu paysan ;
- L'énergie calorifique moyenne est passée de 1580 à 2400 kcal par habitant ;
- La quantité de protéines par habitant est passée de 37 en 1993 à 39,42 grammes actuellement ;
- Augmentation de la production laitière, notamment dans la région de Nioumakélé où le prix du litre est passé de 750 à 250 francs comoriens ;

- Augmentation de la production et la qualité de la vanille comorienne dont le prix du kilogramme est passé de 1500 à 7500 francs ;
- émergence d'organisations professionnelles paysannes et d'ONG appuyées par des projets de coopération internationale notamment pour la formation et l'organisation ;
- Naissance d'un syndicat national des agriculteurs comoriens pour la défense des intérêts des acteurs et le renforcement de la dynamique de développement en milieu paysan ;

Contraintes :

- diminution drastique de l'effectif des techniciens d'encadrement agricole des paysans par le Programme d'Ajustement Structurel ;
- absence de moyens de conservation des produits agricoles périssables à cours terme ;
- difficulté d'approvisionnement en intrants ;
- absence d'organisation de la commercialisation des produits agricoles ;
- voies de communication encore insuffisantes malgré l'effort de désenclavement ;
- insuffisance de moyens de transport inter-îles pour la circulation des produits sur l'ensemble du territoire national ;
- les ressources financières allouées aux services techniques du ministère en charge du développement rural sont insuffisantes pour répondre aux besoins d'encadrement, de suivi et d'évaluation ;
- absence de moyens humain et financier pour la mise en place d'un service de statistiques agricoles permettant de mesurer les progrès réels du secteur ;
- données agro-climatiques anciennes ;
- difficulté d'accès à la terre en raison du régime foncier actuel ;

Solutions préconisées

- équipements modernes et promotion de techniques artisanales de conservation ;
- formation du secteur privé intéressé par la commercialisation des intrants agricoles ;
- perfectionnement des cadres de l'administration chargés du développement rural ;
- organisation et promotion de la filière commercialisation ;
- appui au développement du transport maritime inter-îles ;
- développement de la coopération régionale en matière de recherche agricole ;
- réforme du droit de propriété foncière associant les communautés locales ;
- décentralisation de la gestion foncière et des ressources renouvelables à l'échelle de chaque île et de chaque communauté ;
- régularisation de l'affectation de terres domaniales ;
- réduction de l'exercice de la domanialité aux seuls espaces et ressources reconnus d'intérêt général afin de redistribuer la terre aux paysans sans terre.

3.2 Pêche

Dans le souci de réduire la pression de la pêche sur la zone côtière et de parvenir à la sécurité alimentaire, le gouvernement a développé la pêche artisanale.

Réalisations :

- introduction de 1200 embarcations motorisées ;
- pose de 50 dispositifs de concentration de poissons (DCP) ;
- construction d'un certain nombre de chambres froides ;

- création d'un centre de formation des pêcheurs : formation de 200 pêcheurs aux techniques de conservation, de transformation et de fumage ;
- formation des cadres et techniciens du secteur ;
- mise en place d'un système de crédit pour la pêche ;
- relative professionnalisation des acteurs ;
- amélioration du système d'approvisionnement des intrants ;
- privatisation des services liés au secteur (approvisionnement intrants, construction navale, maintenance...) ;
- mise en place d'un système de données statistiques .

Ces initiatives ont permis de passer à une production de 6 000 tonnes de poissons à 13 500 tonnes.

Contraintes

Toutefois l'arrêt de l'appui apporté à ces différentes activités et l'absence d'une réelle politique de pérennisation de ces innovations a eu des conséquences sur le secteur de la pêche :

a) contraintes humaines

- manque de personnes ressources pouvant assuré la conception, l'exécution et les suivis de programme ;
- difficultés de vulgarisation des techniques nouvelles à cause de l'illettrisme de la majeure partie de la population du secteur ;
- faible participation du secteur privé dans les activités de pêche ;

b) contraintes matérielles

- accès difficile à des services tels que l'entretien des embarcations, l'obtention des pièces détachées et l'achat des intrants ;
- insuffisances de moyens de conservation : chambre froide, fabrique de glace ;
- sites d'embarquement et de débarquement non aménagés ;
- manque de moyens de sécurité en mer ;
- coût élevé du matériel de confection de DCP

c) contraintes techniques

- insuffisance de sensibilisation sur l'hygiène et les autres questions relatives à la pêche ;
- absence d'un pôle de formation permanente ;
- absence d'un plan directeur et d'une législation dans le secteur ;
- non immatriculation des embarcations ;
- absence d'une ligne de crédits suffisante ;
- absence d'un organisme chargé du contrôle de qualité et d'hygiène sanitaire ;

- absence d'un circuit organisé de distribution et de commercialisation ; à cela s'ajoute l'irrégularité de la production se manifestant par des périodes de surproduction et d'autres de pénurie ;
- la non professionnalisation de revendeur de poisson ;

Solutions préconisées

Le développement de la pêche artisanale passe par :

- l'amélioration de l'existant et le développement des infrastructures et équipements collectifs
- la prospection de nouvelles méthodes de travail plus productives ;
- la mise en place d'un cadre institutionnel ;
- la promotion des micro-entreprises de gestion d'organisation, de distribution et de commercialisation des produits halieutiques ;
- renforcement du système statistique ;
- la régularité du système d'approvisionnement d'intrants ;
- la mise en place des actions de formation dans tous les domaines liés à la pêche ;
- la poursuite de la mise en place des DCP ;
- l'intensification de la motorisation des embarcations ;
- immatriculation des embarcations ;
- conclusion d'accords de pêche avec nos partenaires extérieur ;
- renforcement de la sécurité, du suivi, du contrôle et de la surveillance en mer ;
- aménagement d'un port de transbordement des poisson pour les bateaux étrangères ;

3.3 Stratégie de lutte contre la pauvreté

La lutte contre la pauvreté est un préalable pour le développement durable. C'est ainsi qu'une stratégie nationale de croissance et de lutte contre la pauvreté est en cours de formulation.

3.3.1 Contexte

Les données quantitatives observées en 1995 montrent que :

- plus de la moitié des ménages avait des ressources inférieures au seuil de subsistance (1 USD par jour) ;
- l'incidence de la pauvreté nationale est expliquée à 70% par les ménages dont le chef est agriculteur ;
- un actif occupé supporte en moyenne 2 ;9 personnes inactives ou au chômage ;
- le niveau du chômage s'élève à 20 ;7% à Moroni, la capitale;

a) la stratégie cible les potentiels de croissance, en particulier les sphères économiques des groupes vulnérables et pauvres

La stratégie vise les potentiels de croissance, en particulier les sphères économiques des populations pauvres et vulnérables de manière à réduire la pauvreté de façon durable en tenant compte les dimensions sociales essentielles qui auront été identifiées. Dans ce sens, la démarche s'inscrit dans une approche économique et sociale rigoureuse de manière à garantir la pérennité des impacts obtenus grâce aux interventions mises en œuvre.

b) la stratégie est destinée à assurer une forte intégration de la dimension environnementale, macro - économique et des politiques et programmes sectoriels

La démarche sera à la fois sectorielle et transversale de manière à mieux saisir les dimensions qui caractérisent la pauvreté. Cela permettra de proposer des interventions novatrices qui s'attaquent aux multiples causes qui entravent la croissance et la réduction de la pauvreté aux Comores. L'objectif étant de renforcer les capacités des pauvres à tirer profit des opportunités que leur offre l'environnement naturel, économique et social dans lequel ils vivent.

La stratégie intégrera les politiques et les programmes sectoriels déjà en cours dans la mesure où ceux-ci cadrent avec les préoccupations des populations, notamment celles qui sont démunies et vulnérables. Il est en effet essentiel de positionner la stratégie par rapport aux stratégies et programmes sectoriels existants ou en cours d'élaboration, et de s'assurer de son articulation avec le cadre des politiques environnementale et macro-économique. La stratégie met l'accent sur un objectif prioritaire de développement durable, à savoir la réduction de la pauvreté au travers de politiques, programmes et interventions favorables à la croissance et à la protection du capital naturel et à l'amélioration du capital humain et social des ménages pauvres et des populations vulnérables, notamment les femmes.

c) La réalisation d'une étude sur les perceptions de la pauvreté par les populations concernées permettra une meilleure participation des divers groupes sociaux au processus d'élaboration de la stratégie et se traduira, lors de la mise en œuvre de

ces actions, par une augmentation encore plus significative du bien-être des populations visées.

Cette prise en compte des perceptions des populations, démunies, contribuera à améliorer la pertinence et le bien-fondé du choix des actions prioritaires retenues pour la lutte contre la pauvreté .

Résultats attendus

- Amélioration de la diète alimentaire et des conditions de vie en général des populations cibles notamment l'accès aux services essentiels tels que l'éducation, la santé et l'eau ;
- Réduction de la pression humaine sur les ressources naturelles et préservation du fragile écosystème.

Contraintes

- l'Etat ne dispose pas des ressources nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie de lutte contre la pauvreté ;
- les capacités nationales sont également limités.

Mesures préconisées

Organisation en septembre 2002 d'une conférence des Bailleurs de fonds pour le financement de la stratégie. Le gouvernement lance, à cette occasion, un appel à la communauté internationale pour soutenir et accompagner les Comores dans la voie du développement durable.

4 - AMELIORATION DES SOINS DE SANTE DE LA POPULATION

Sachant que le développement durable passe aussi par une meilleure santé de la population, le gouvernement place la santé aux rangs de ses priorités.

Réalisations

Pour parvenir à l'amélioration des soins de santé de la population, le gouvernement s'est fixé les objectifs suivants :

- réforme générale du système de santé ;
- programme de santé maternelle infantile et planning familiale ;
- lutte contre le paludisme ;
- lutte contre l'IST (Infection Sexuellement Transmissibles) et VIH/SIDA.
- Abaissement de la taxe à l'importation des médicaments ;
- Programme Elargi de Vaccination (PEV) ;
- Construction de 5 postes de santé supplémentaires en milieu rural ;

- Réhabilitation de 6 centres de santé en milieu rural pour accroître la capacité de prise en charge des malades.

Résultats obtenus :

- promulgation en juin 1994 de la loi 94-016/AF portant cadre général du système de santé et définissant le mandat et les missions du secteur public, loi ayant permis de compléter cette rénovation par une réforme en profondeur de l'ensemble de l'organisation et du fonctionnement du système national de santé ;
- Création de la pharmacie Nationale Autonome des Comores et des dépôts régionaux ;
- intégration et adoption des concepts de secteur, district et région sanitaires dans la politique de santé pour la promotion d'une santé de proximité ;
- mise en place et adoption de la politique de recouvrement des coûts dans les établissements de santé ;
- développement du secteur public qui s'accompagne de ceux des secteurs privés et communautaires avec la mise en place des organes chargés de l'organisation et du contrôle de la pratique des professions de la santé dont l'Ordre National des Médecins, Pharmaciens et Chirurgiens dentistes ;
- le Programme National des Lutte contre le Paludisme(PNLP) bénéficie d'un important engagement financier de l'Etat qui se caractérise par :
 - Exonération des taxes douanières pour les moustiquaires et les insecticides ;
 - Prise en charge des locaux et des moyens logistiques du PNLP;
 - Prise en charge du personnel du PNLP et des autres services impliqués dans la lutte contre le paludisme ;
- couverture vaccinale de 80% ;
- L'espérance de vie à la naissance est passée de 47,8 à 56,6 ans entre 1970 à 2001 ;
- Le taux de mortalité infantile est passé de 159 pour 1000 à 59 pour 1000 entre 1970 à 2001 ;
- Réduction du taux de croissance démographique passant de 3 ,5% à 2,7% entre 1990 et 2002.

Contraintes

- Non respect systématique des textes juridiques, notamment dans les pharmacies et les cabinets médicaux privés ;
- Prix de consultation et de médicaments élevés
- Effectif du personnel médical insuffisant ;
- Peu de personnel spécialisé dans les différentes disciplines de la médecine ;
- Ressources financières insuffisantes dans les structures de santé ;
- Propagation des IST et VIH/SIDA du milieu urbain en milieu rural ;
- Infrastructures sanitaires inadéquates ;
- Equipements médicaux insuffisants souvent obsolètes.

Solutions préconisées

- Finalisation des textes réglementaires pour un meilleur encadrement de la réforme (promulgation des textes d'application) ;

- Le renforcement de la gestion des médicaments par la constitution d'un fonds de roulement ;
- Le renforcement des capacités à tous les niveaux ;
- La réorientation de la participation communautaire pour l'intégration des couches défavorisées ;
- La mise en place d'un système d'information sanitaire performant ;

- Renforcement des activités de prévention des IST et VIH/SIDA en direction des jeunes dans les centres d'animation ;
- Amélioration de la qualité de prise en charge clinique et psychosociale des IST et VIH/SIDA dans les structures sanitaires publiques et privées ;
- Mise en place des centres villageois d'information, d'éducation et de sensibilisation
- Extension et renforcement des clubs anti-sida dans les 150 établissements publics et privés.

5. EDUCATION – INFORMATION ET SENSIBILISATION

L'éducation, l'information et la sensibilisation de tous les acteurs constituent un volet essentiel dans le processus engagé en faveur du développement durable.

Réalisations

- Construction et réhabilitation de 217 écoles en milieu rural pour renforcer la capacité d'encadrement des jeunes pour l'éducation de base et des adultes pour l'alphabétisation et les questions relatives au développement durable ;
- Adoption du Plan Directeur de l'Education et de la Formation adopté en 1996 pour la période 1997-2001.
- l'éducation au service de développement économique et social ;
- l'école, pôle de développement de la communauté ;
- l'institution et l'organisation de partenariat pour dynamiser la participation communautaire dans les activités de développement.

- Deux plans d'action sectoriels (plan d'action pour conservation de la biodiversité et plan de conservation de tortues) ont été adoptés par le gouvernement en 1999. Ces plan d'action accordent une place de choix au volet « éducation, information et sensibilisation environnementales ». Les programmes contenus dans ces plans visent à :
 - sensibiliser les exploitants à l'effet destructeur de leurs pratiques ;
 - sensibiliser les consommateurs sur les éléments de la diversité biologique ;
 - sensibiliser la population aux conséquences néfastes de certaines habitudes de consommation ;
 - appuyer, encadrer, former les associations au sein des communautés pour mieux comprendre les enjeux de la protection de la biodiversité et du développement durable;
 - appuyer les efforts de sensibilisation et de diffusion de l'information des associations dans les villages...

- Les Comores sont membres de la Commission de l'Océan Indien (COI) et à ce titre, elles participent à deux programmes de la sous-région relatifs aux questions d'éducation environnementale et de renforcement des capacités. Il s'agit de :
 1. mise en réseau des Etablissements de Recherche et d'Enseignement Supérieur de la sous-région pour le renforcement des capacités des cadres dans les domaines de l'environnement, les énergies renouvelables et la gestion des entreprises par l'Université de l'Océan Indien (UOI) ;
 2. Programme ARPEGE « Appui Régional d'un Programme d'Education Généralisée à l'Environnement » ;
 Il s'agit d'un programme visant à faire de l'animation pédagogique dans les établissements scolaires au bénéfice des élèves de 9 à 13 ans (du CM1 à la 5^{ème}) L'objectif spécifique étant « d'inciter les Etats membres de la COI à inscrire l'Education Environnementale (EE) au sein des cursus scolaires, comme contribution essentielle à la formation des futurs citoyens de l'Océan indien, responsables et solidaires » ;
 Les animateurs qui seront choisis en priorité parmi les enseignants des cinq pays de la sous-région bénéficieront d'une formation appropriée en Europe et dans les pays de la COI. Ils formeront par la suite les enseignants destinés à prendre le relais à la fin du projet. Des « malles pédagogiques » seront conçues et produites à partir des thèmes qui seront identifiés comme prioritaires pour la sous-région ;
- Les Comores prennent part depuis 1997 aux fora francophones sur l'Education Relative à l'Environnement (ERE) intitulée Planet'ERE. Le premier forum s'est tenu à Montréal en 1997 (Planet'ERE I) et le deuxième à Paris en 2001 (Planet'ERE II). Il s'agit d'une initiative des acteurs de l'ERE issus de la société civile, mais qui agissent en partenariat avec les institutions publiques. Les organisateurs visent à se constituer en une force de propositions dans la perspective du Sommet de Johannesburg, suite aux faibles résultats de l'éducation environnementale. Le forum de Paris de novembre 2001 a permis aux acteurs francophones de réfléchir sur l'Education à l'Environnement pour un Développement Durable et un monde solidaire. Une organisation internationale spécialisée en EE est ainsi en cours de création.
- En marge du forum, les pays de la sous-région du Sud Ouest de l'Océan Indien se sont rencontrés et ont convenu de mettre en place un réseau régional sur l'éducation environnementale dénommé ERESWOI, avec comme principal objectif : faire inscrire l'éducation environnementale dans les démarches éducatives de chaque pays dans le cadre d'un partenariat au niveau sous-régional.

Résultats obtenus :

- Introduction en 1996 dans les programmes scolaires de « *l'Environnement* » comme partie intégrante de la géographie et des sciences de la nature ;
- Les élèves maîtres de l'Institut de Formation des Enseignants et de Recherche en

Education (IFERE) ont un module « environnement » dans leur programme ;

- L'Institut a conçu des fiches documentaires sur ;
 - *Disparition des plages*
 - *Protection des mangroves*

- L'existence d'un cadre juridique de base qui reste cependant incomplet ;
- L'introduction de l'environnement dans les programmes d'enseignement et de formation des maîtres d'écoles ;
- L'existence de plans stratégiques d'orientation et d'intervention ;
- L'existence d'institutions nationales, régionales et locales, publiques et communautaires, ayant des activités relatives à l'éducation et à la sensibilisation de la population ;
- Une prise de conscience en particulier au niveau des jeunes, sur l'importance de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation en faveur du développement durable ;
- un programme expérimental d'éducation environnementale destiné aux enseignants des classes du primaire, de l'île d'Anjouan. La formation est axée sur les thèmes : déforestation, extraction du sable... ;
- Introduction d'un module « environnement » dans le programme de formation des instituteurs à l'Institut de Formation des Enseignants et de Recherche en Education (IFERE) en Grande comore ;
- La formation de techniciens supérieurs en environnement, ouverte en 2001 à l'Ecole d'Enseignement Supérieur de Patsy à Anjouan ;
- Des animations scolaires organisées dans les différentes écoles primaires dans le pays avec des brochures d'illustration thématique;

- Un programme d'éducation informelle dispensé en langue nationale et destiné essentiellement aux femmes rurales. Les thèmes développés concernent en particulier la vie quotidienne de la famille : hygiène, santé, déforestation, bois de chauffe, l'eau...) à travers des brochures en langue nationale.
- Formation thématique destinée aux agents de vulgarisation agricole et aux associations de protection de la nature dans le cadre du projet « Vulgarisation Agricole Nord Nord-ouest d'Anjouan » . Les thèmes étaient choisis en fonction des problématiques des zones ciblées : érosion du sol, pollution de l'eau, intensification des pratiques agro-forestières, association agriculture-élevage pour la régénération d'un cycle de fertilité durable... ;

- Une formation continue est destinée surtout aux cadres du ministère de l'environnement et aux associations de protection de la nature. Ces formations concernent :
 - a) *Etudes d'impacts environnementaux*, destinées aux cadres et techniciens des différents ministères ;
 - b) *Valorisation des déchets ménagers*, destinée aux membres des associations
 - c) *L'écologie forestière*, destinée aux membres des associations ;
 - d) *L'écologie marine*, destinée aux membres des associations ;
 - e) *La protection des plages, origines et conséquences*, destinée aux

instituteurs.

- Depuis 1999 , la mission de gestion et de diffusion de l'information environnementale est confiée à l'Institut de Recherche sur l'Agriculture, la Pêche et l'Environnement (INRAPE) qui gère le centre de documentation et d'information du ministère de la production et de l'environnement ;
- Un bulletin d'information spécialisé sur l'environnement intitulé « *information sur l'environnement* », est publié par une ONG locale « Ulanga N'gazidja » en partenariat avec la Direction Générale de l'Environnement (DGE).
- Un site Web sur la biodiversité des Comores a été créé en 2001. Il est opérationnel et accessible à l'adresse suivante : [www. biodiversité.comores.org](http://www.biodiversité.comores.org) ;
- Un système d'information géographique (SIG) est mis en place dans le cadre du Projet EAF/14, Base de données Atlas et constitue un outil d'aide à la décision en faveur du développement durable ;
- Les médias de proximité (radios et télévisions locales) sont gérés par des jeunes, membres d'associations villageoises et jouent un rôle du premier plan dans la sensibilisation sur les enjeux du développement durable ;
- la Radio Nationale qui émet la plupart de ses programmes en langue nationale constitue un outil de communication également très utilisé en matière d'éducation sensibilisation sur la problématique environnementale ;
- *La maison des tortues* , le centre d'éducation environnementale de N'tsoudjini ainsi que la plupart de centres culturels villageois, sont équipés en matériel vidéo (magnétoscope+téléviseur). Ces matériels servent entre autres de support pédagogique pour les activités de sensibilisation et d'éducation informelle y compris l'éducation environnementale.

Des accords de partenariat sont établis entre :

- La Direction Générale de l'Environnement et la Radio nationale pour la production et la diffusion des émissions environnementales ;
- La Direction Générale de l'Environnement et l'ONG « Ulanga N'Gazidja », pour l'édition du journal « les information sur l'Environnement ».

Contraintes :

- moyens financiers limités pour la poursuite des programmes initiés;
- contexte socio-économique difficile ne permettant pas toujours à la population d'adopter des pratiques durables;
- les faiblesses institutionnelles ;
- Les difficultés du système éducatif comorien ;
- L'éducation environnementale a sans doute contribué aux changements de comportement en faveur du développement durable, mais ses impacts sont difficilement mesurables en

l'absence d'indicateurs préalablement définis

Solutions préconisées :

- formation des formateurs pour la conception des outils et méthodes d'éducation environnementale ;
 - assistance financière pour l'acquisition de matériels didactiques pour la généralisation de l'éducation environnementale dans le cursus scolaire ;
 - production d'affiches et de brochures pour les adultes ;
 - organisation régulière de débats publiques entre toutes les couches de la société sur les questions relatives au développement durable ;
 - formation des agriculteurs aux meilleures pratiques agricoles , à la lutte contre l'érosion des sols ;
 - généralisation de la formation sur les techniques de conservation des produits agricoles et la pêche dans les zones rurales ;
 - développement de la recherche de solutions alternatives et diversification des différentes utilisations durables des ressources naturelles.
-
- Assistance technique et financière à la formulation d'une stratégie de développement durable :
 - L'implication plus poussée de tous les acteurs (pouvoirs publics, ONG, société civile...) dans le cadre d'un partenariat solide tant au niveau national, régional qu'international en faveur de l'information, la sensibilisation et l'éducation environnementale axés sur les valeurs civiques de base telles que le respect de l'autre, la solidarité entre les citoyens, la liberté d'entreprendre sans compromettre l'avenir, la tolérance, l'égalité de chance ou la justice sociale.

6. DEFIS MAJEURS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE AUX COMORES

Le développement durable des Comores se heurte à plusieurs obstacles : une base économique réduite, un isolement géographique, une dispersion géographique des îles, un exiguïté des marchés intérieurs, des calamités naturelles....

La faible étendue et la dispersion géographique des îles entraînent des surcoûts considérables au niveau des infrastructures, des transports et communications et même des services essentiels tels que la santé, l'éducation et l'accès à l'eau douce. En outre, le pays dépend étroitement du commerce international, notamment des importations alimentaires et des exportations d'une gamme limitée de produits de base, subissant de plein fouet les effets de termes de l'échange défavorable.

La pression démographique, la pauvreté et les variations climatiques constituent également des entraves au développement durable. A ces handicaps spécifiques s'ajoutent le poids de la dette, l'absence d'économies d'échelle, l'obligation de libéraliser le commerce extérieur et d'adopter une économie de marché dans le contexte de l'Ajustement Structurel, dans une situation de ressources limitées et de réduction de l'Aide Publique au Développement.

7. MESURES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Au niveau national

a) Réforme économique

En complément aux initiatives nombreuses entreprises par l'Etat en faveur du développement durable, les autorités comoriennes ont adopté une nouvelle politique économique. Cette politique vise (i) le désengagement de l'Etat des activités de production, (ii) la réduction des charges de l'Etat et simultanément un meilleur ciblage des investissements, (iii) la relance du secteur privé soutenue par une réforme du cadre fiscal et juridique des entreprises, une amélioration des capacités de gestion, une approche nouvelle du crédit à l'économie et un volet formation, la diversification de l'économie, (iv) le renforcement des services sanitaires de base y compris le planning familial, (v) l'assainissement des finances publiques et la lutte contre la pauvreté. Pour lutter contre l'étroitesse des marchés, le pays renforce sa coopération avec les pays de l'Océan Indien, avec ceux du Golf, ceux du COMESA et de la SADEC, pour l'intégration économique dans le souci également de faire face à la mondialisation.

b) Réformes institutionnelles

Le pays a adopté en décembre 2001, une nouvelle constitution qui consacre une large autonomie aux entités insulaires. Cette réforme obéit à la nécessité de conférer davantage de pouvoirs de décision et de gestion aux collectivités décentralisées pour une meilleure appropriation et une prise en charge effective du développement durable.

Dans cette optique, l'Etat met en place au niveau :

National :

- a) ***une Direction Nationale de l'Environnement et du Développement Durable*** dont la mission est de :
- Concevoir, sur la base des orientations de la commission nationale pour le Développement Durable, la politique nationale de l'Environnement ainsi que le plan d'action environnemental ;
 - Suivre, évaluer et contrôler la mise en oeuvre des programmes environnementaux au niveau national ;
 - Assurer la coordination des activités relatives à la mise en oeuvre de la politique nationale de l'Environnement ;
 - Examiner et valider les propositions de projets des organisations non gouvernementales et des collectivités pour s'assurer de la nécessaire compatibilité avec les orientations politiques du gouvernement ;
 - Soumettre au début de chaque année, le programme de travail de la Direction nationale de l'environnement et du Développement Durable et, à la fin de chaque

année, le bilan des activités à l'appréciation de la commission nationale pour le Développement Durable ;

- Appuyer tous les acteurs engagés dans la protection de l'environnement dans la recherche des financements pour la mise en oeuvre du plan d'action environnemental auprès des partenaires bi et *multilatéraux*

b) ***une Commission Nationale pour le développement durable*** chargée de :

- veiller au respect de la politique nationale et aux conventions internationales en matière d'environnement ainsi que la coordination des politiques sectorielles, des actions des bailleurs de fonds ;
- organiser des réunions régulières avec les bailleurs de fonds pour la revue des programmes en cours et l'établissement de plans de financement ;
- valider le plan d'action national de l'environnement et le programme annuel de travail de la Direction Nationale de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Réglementer et contrôler (y compris par les études d'impact) toutes les activités ayant des conséquences sur l'Environnement et mettre en oeuvre les moyens de répression prévus par les textes en vigueur en cas de violation ;
- assurer la gestion des conflits liés à la protection de l'environnement ;
- sélectionner et soumettre au Ministre de l'environnement pour nomination par décret, le (la) candidat (te) au poste de Directeur National de la Direction Nationale de l'Environnement et du Développement Durable

c) ***Un Service Régional de l'Environnement***

Le service régional de l'environnement est placé sous l'autorité du Directeur Régional de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement.

Il est chargé entre autres de :

- participer à l'élaboration du programme d'activités des Agences de mise en oeuvre de l'île ;
- veiller à la prise en compte de la dimension environnementale dans les actions menées dans l'île et, à la conformité de ces actions aux objectifs de la politique nationale et aux orientations de la commission régionale du Développement Durable ;

- assurer l'animation, l'encadrement et l'appui technique aux associations et collectivités de l'île dans la formulation des projets environnementaux ;
- soumettre à la Direction Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, par la voie du Directeur Régional de l'Agriculture de la Pêche et de l'Environnement, le programme annuel d'activités des ARMO et le rapport d'évaluation de ces activités ;

d) Des Agences Régionales de mise en oeuvre (ARMO)

Les Agences Régionales de mise en oeuvre sont des structures autonomes qui sous traitent des activités de terrain liées à la protection de l'environnement moyennant un contrat. Elles participent à la sensibilisation, l'information, l'éducation et l'animation du public aux questions environnementales.

Elles seront mises à contribution dans la révision de la politique nationale de l'Environnement, du programme d'action en matière d'environnement ainsi qu'à la mise à jour de la base de données environnementales.

Régional :

- Une Direction régionale pour l'identification et la conception des programmes de développement durable en rapport avec les priorités et les besoins spécifiques de l'île ;
- une commission régionale pour la validation des programmes proposés par la Direction Régionale et la coordination des politiques sectorielles de l'île ;
- des agences régionales autonomes pour la mise en oeuvre des activités identifiées et validées au niveau de chaque île à travers des contrats de sous-traitance avec les autorités régionales.

Au niveau international

Dans la perspective du développement durable, les actions suivantes devraient être entreprises :

- Une réforme des politiques macro-économiques générales,
- Des arrangements commerciaux préférentiels ;
- l'allégement de la dette ;
- l'accroissement de l'aide publique au développement ;
- le respect des engagements de Rio par les pays industrialisés de transférer des ressources nouvelles et additionnelles en faveur des pays en développement ;
- transfert de technologies écologiquement rationnelles ;
- application stricte des mesures contre le réchauffement de la planète ;
- réduction des inégalités dans l'accès aux ressources disponibles ;
- promotion de la coopération régionale et appui à la mise en place de centres régionaux de recherche dans le domaine du développement durable ;
- renforcement des capacités et appui institutionnel aux institutions nationales et régionale en charge du développement durable ;

- appui à l'éducation au développement durable ;
- intensification des efforts pour la lutte contre la faim et la pauvreté ;
- organisation d'une conférence internationale sur les conséquences de la mondialisation sur le développement durable.

Les entités du système des Nations Unies devraient jouer un rôle plus dynamique, intégré et coordonné pour intensifier leurs efforts d'assistance aux pays en développement, mais aussi pour assurer le suivi continu et l'évaluation régulière de la mise en œuvre d'Action 21.

Le sommet de Rio a consacré l'engagement de la communauté internationale à tout mettre en œuvre pour parvenir à un développement durable. A l'occasion de sa session extraordinaire tenue en 1997, l'Assemblée Générale des Nations Unies a réaffirmé le rôle fondamental du Programme Action 21, comme point de départ de la réalisation des objectifs de Rio.

Les initiatives entreprises depuis lors, ont permis de faire les premiers pas vers le développement durable, mais beaucoup reste encore à faire en raison des atteintes graves portées à l'environnement depuis le début de l'ère industrielle et du contexte économique et social notamment des pays pauvres.

Le sommet Rio + 10 devra explorer davantage les voies et moyens permettant d'atteindre plus rapidement les objectifs initialement fixés.

Aux Comores, même si l'on peut se réjouir de certaines réalisations dans le domaine du développement durable, on reste néanmoins loin des objectifs fixés.

BIBLIOGRAPHIE

- Consultation sectorielle sur l'environnement et l'agriculture, Septembre 1994 (Ministre du Développement Rural, de la pêche et de l'environnement)
- Plan d'Action Environnemental 1994
- Appui à la stratégie de relance du développement agricole et rural
Décembre 2000 – LUC LOMPO

(Projet SPPD/COI/00/003)

- Genre et développement – FAO
- Aspects macro économiques et institutionnels de la stratégie agricole
Décembre 2000 – Kassim Msaidié
- Institutionnaliser une démarche de gestion patrimoniale
Juillet 1998 – E. LEROY – R. MERITAN
- Note de stratégie économique pour une croissance durable et équitable aux Comores, rapport Washington, n° 121/2-COM, septembre 1993,
- Actes du Forum de DAKAR, la compétitivité future des économies africaines,
Alioune Sall (ed), mars 1999
- la pauvreté aux Comores : concepts, mesure et analyse, Bureau International du Travail 2000
- MSPP, 1993 Plan National de Développement sanitaire, perspectives an 2010.
- MSPAS-CF, 2001 Consultations des Etats Généraux de la santé.
- MSPAS-CF, 2001 Plan National de développement des ressources Humaines (PNDRH).
- MSPAS, 1992 Programme National de lutte contre les MD/IRA.
- MSPP Revue PEV 1992.
- EDS 1996.
- PNUD / RFIC, 1997 Comores : Développement Humain Durable et
- Elimination de la Pauvreté, Elément pour une stratégie Nationale, Paris, Editions Frison-Roche.
- Mondoha, K.A. 1999 Le secteur de la santé aux Comores ; Moroni, miméo, PNUD.
- MICS 2000.
- PNUD / BIT / RFIC, 2000 la pauvreté aux Comores : concepts ; mesure et analyse,
- MSPAS-CF, 2002 Programme Opérationnels 2002 niveau central.
- MSPAS-CF, 2002 Programme Opérationnels 2002 niveau régional.
- MSPAS-CF, 2002 Programme Opérationnels 2002 niveau des districts sanitaires.

- MSPAS-CF/PNLS 2002 Projet de PNLS sur la prévention des IST et VIH/SIDA chez les adolescents et les jeunes aux Comores.
- MSPAS-CF/PNLS 2002 Projet du PNLP sur la « lutte contre le paludisme à base communautaire ».



